

**COMMUNAUTE DE COMMUNES VALLEE DES BAUX-ALPILLES**  
**COMPTE-RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 27 MARS 2017**  
**à 18h00 à SAINT ETIENNE DU GRES**

**Présents :** Mmes et MM. Pascale ALBERTOS, Danielle AOUN, Patrice BLANC, Christian BONNAUD, Michel CAVIGNAUX, Hervé CHERUBINI, Pascal DELON, Yves FAVERJON, Michel FENARD, René FONTES, Laurent GESLIN, Jacques GUENOT, Stephan GUIGNARD, Françoise JODAR, Jacques JODAR, Patricia LAUBRY, Pascale LICARI, Jean MANGION, Henri MILAN, Aline PELISSIER, Inès PRIEUR DE LA COMBLE, Alice ROGGIERO, Jack SAUTEL, Anne SOURDON, Denise VIDAL, Benoît VENNIN.

**Excusés :** Mmes et MM. Nadia ABIDI, Michel BONET, Mme Marie-Pierre CALLET, Régis GATTI, Chantal LEMOIGNE, Jean-Louis VILLERMY, Bernard WIBAUX.

**Procurations :**

- de M. Gilles BASSO à M. Patrice BLANC ;
- de Mme Maryse BONI à Mme Alice ROGGIERO ;
- de M. Guy FRUSTIE à M. Pascal DELON ;
- de Mme Christine GARCIN-GOURILLON à M. Jack SAUTEL ;
- de M. Gérard GARNIER à Mme Pascale ALBERTOS ;
- de M. Pierre GUILLOT à Mme Danielle AOUN ;
- de Mme Gisèle PERROT-RAVEZ à M. Yves FAVERJON.

Avant de commencer l'ordre du jour proprement dit, Monsieur Laurent GESLIN, Maire de MAS BLANC DES ALPILLES, a accueilli les conseillers communautaires présents.

**ORDRE DU JOUR**

**1. ELECTION DU SECRETAIRE DE SEANCE**

Monsieur Laurent GESLIN a été élu secrétaire de séance à l'unanimité des voix.

**2. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE EN DATE DU 27 FEVRIER 2017**

Le procès-verbal du Conseil communautaire en date du 27 février 2017 n'a appelé aucune observation de la part des élus présents et a été voté à l'unanimité des voix.

**3. DECISIONS PRISES PAR MONSIEUR LE PRESIDENT**

Monsieur le Président a présenté au Conseil communautaire les décisions suivantes :

- Décision n° 15/2017 relative à un contrat de fourniture d'électricité avec EDF pour les sites de la CCVBA supérieurs à 36 Kva ;
- Décision n° 16/2017 relative à une convention de servitude de tréfonds sur propriété privée au profit de la CCVBA ;
- Décision n° 17/2017 ayant trait à l'avenant n° 1 modifiant l'accord cadre à bons de commande pour la fourniture d'équipements de protection individuelle lot n° 1 « Vêtements de travail et vêtements haute visibilité » ;
- Décision n° 18/2017 relative à un contrat de maintenance préventive des installations de chauffage et de climatisation des bureaux du siège et des déchèteries de Maussane les Alpilles et de Saint Rémy de Provence avec la société STME ;
- Décision n° 19/2017 relative à un contrat éditique avec JVS Mairistem pour la régie intercommunale assainissement ;
- Décision n° 20/2017 relative à un contrat éditique avec JVS Mairistem pour la régie intercommunale eau potable ;
- Décision n° 21/2017 relative à l'attribution d'une mission de maîtrise d'œuvre pour l'installation d'une couverture des lits de séchage sur la station d'épuration d'Aureille.

#### 4. DELIBERATION N° 33/2017 - ELECTION DU PRESIDENT DE SEANCE POUR L'ARRET DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2016

Le Conseil communautaire, après avoir ouï l'exposé de Monsieur le Président et en avoir délibéré, décide :

- **d'élire** M. Jack SAUTEL Président de séance pour le vote des questions relatives aux comptes administratifs 2016 ;
- **d'autoriser** M. Jack SAUTEL à signer les délibérations relatives aux comptes administratifs 2016.

Par : **POUR** : 33 voix - unanimité des suffrages exprimés.

#### 5. DELIBERATION N° 34/2017 - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VALLEE DES BAUX-ALPILLES - ANNEE 2016

Il est proposé au Conseil communautaire d'approuver le compte de gestion 2016 de la CCVBA qui se présente comme suit :

##### Section de fonctionnement :

Résultat à la clôture de l'exercice 2015 :	1 714 746,43 €
Affectation du résultat 2015 :	<u>- 766 350,82 €</u>
Résultat reporté au compte 110 :	948 395,61 €
Titres de recettes émis :	<u>12 598 531,05 €</u>
Total des recettes :	13 546 926,66 €
Mandats émis :	<u>12 706 386,51 €</u>
<b>Résultat de clôture de l'exercice 2016 :</b>	<b>840 540,15 €</b>

##### Section d'investissement :

Résultat à la clôture de l'exercice 2015 :	1 403 554,18 €
Titres de recettes émis :	<u>3 507 932,10 €</u>
Total des recettes :	4 911 486,28 €
Mandats émis :	<u>3 694 211,18 €</u>
<b>Résultat de clôture de l'exercice 2016 :</b>	<b>1 217 275,10 €</b>

D'où un résultat global des deux sections de : **2 057 815,25 €**.

Par : **POUR** : 30 voix

**ABSTENTIONS** : 3 voix (Mme Danielle AOUN, M. Pierre GUILLOT et par procuration, M. Henri MILAN)

#### 6. DELIBERATION N° 35/2017 - ARRET DU COMPTE ADMINISTRATIF DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VALLEE DES BAUX-ALPILLES ET APPROBATION DU BILAN DES ACQUISITIONS ET CESSIONS - ANNEE 2016

Monsieur Hervé CHERUBINI, Président de la CCVBA, étant sorti, le Conseil communautaire, après avoir ouï l'exposé de Monsieur Jack SAUTEL et en avoir délibéré, décide :

- **d'arrêter** le compte administratif de la Communauté de communes Vallée des Baux-Alpilles de l'exercice 2016 se présentant comme suit :

##### Section de fonctionnement :

Résultat à la clôture de l'exercice 2015 :	1 714 746,43 €
Affectation du résultat 2015 :	<u>- 766 350,82 €</u>
Résultat reporté au compte 110 :	948 395,61 €
Titres de recettes émis :	<u>12 598 531,05 €</u>
Total des recettes :	13 546 926,66 €
Mandats émis :	<u>12 706 386,51 €</u>
<b>Résultat de clôture de l'exercice 2016 :</b>	<b>840 540,15 €</b>

Section d'investissement :

Résultat à la clôture de l'exercice 2015 :	1 403 554,18 €
Titres de recettes émis :	<u>3 507 932,10 €</u>
Total des recettes :	4 911 486,28 €
Mandats émis :	<u>3 694 211,18 €</u>
<b>Résultat de clôture de l'exercice 2016 :</b>	<b>1 217 275,10 €</b>

D'où un résultat global des deux sections de : **2 057 815,25 €**.

- **d'approuver** le bilan des acquisitions et cessions réalisées pendant l'année 2016.

Par : **POUR** : 29 voix

**ABSTENTIONS** : 3 voix (Mme Danielle AOUN, M. Pierre GUILLOT et par procuration, M. Henri MILAN)

**7. DELIBERATION N° 36/2017 - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DU BUDGET ANNEXE DSP - SERVICE ASSAINISSEMENT CCVBA - ANNEE 2016**

Il est proposé au Conseil communautaire **d'approuver**, le compte de gestion 2016 du budget annexe DSP - service assainissement de la CCVBA qui se présente comme suit :

Section d'exploitation :

Résultat à la clôture de l'exercice 2015 :	- 3 658,29 €
Affectation du résultat 2015 :	<u>0,00 €</u>
Résultat reporté au compte 110 :	- 3 658,29 €
Titres de recettes émis :	545 116,64 €
Mandats émis :	<u>264 627,98 €</u>
<b>Résultat de clôture de l'exercice 2016 :</b>	<b>276 830,37 €</b>

Section d'investissement :

Résultat à la clôture de l'exercice 2015 :	193 929,10 €
Titres de recettes émis :	226 781,87 €
Mandats émis :	<u>411 868,89 €</u>
<b>Résultat de clôture de l'exercice 2016 :</b>	<b>8 842,08 €</b>

D'où un résultat global des deux sections de : **285 672,45 €**.

Par : **POUR** : 30 voix

**ABSTENTIONS** : 3 voix (Mme Danielle AOUN, M. Pierre GUILLOT et par procuration, M. Henri MILAN)

**8. DELIBERATION N° 37/2017 - ARRET DU COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET ANNEXE DSP SERVICE ASSAINISSEMENT CCVBA - ANNEE 2016**

Monsieur Hervé CHERUBINI, Président de la CCVBA, étant sorti, le Conseil communautaire, après avoir ouï l'exposé de Monsieur Jack SAUTEL et en avoir délibéré, décide :

- **d'arrêter** le compte administratif du budget annexe DSP – service assainissement CCVBA de l'exercice 2016 se présentant comme suit :

Section d'exploitation :

Résultat à la clôture de l'exercice 2015 :	- 3 658,29 €
Affectation du résultat 2015 :	<u>0,00 €</u>
Résultat reporté au compte 110 :	- 3 658,29 €
Titres de recettes émis :	545 116,64 €
Mandats émis :	<u>264 627,98 €</u>
<b>Résultat de clôture de l'exercice 2016 :</b>	<b>276 830,37 €</b>

Section d'investissement :

Résultat à la clôture de l'exercice 2015 :	193 929,10 €
Titres de recettes émis :	226 781,87 €
Mandats émis :	<u>411 868,89 €</u>
<b>Résultat de clôture de l'exercice 2016 :</b>	<b>8 842,08 €</b>

D'où un résultat global des deux sections de : **285 672,45 €**.

- **d'approuver** le bilan des acquisitions et cessions réalisées pendant l'année 2016.

Par : **POUR** : 29 voix

**ABSTENTIONS** : 3 voix (Mme Danielle AOUN, M. Pierre GUILLOT et par procuration, M. Henri MILAN)

**9. DELIBERATION N° 38/2017 - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DU BUDGET ANNEXE REGIE - SERVICE ASSAINISSEMENT CCVBA ANNEE 2016**

Il est proposé au Conseil communautaire **d'approuver**, le compte de gestion 2016 du budget annexe Régie - service assainissement de la CCVBA qui se présente comme suit :

Section d'exploitation :

Résultat à la clôture de l'exercice 2015 :	403 835,21 €
Affectation du résultat 2015 :	<u>279 916,76 €</u>
Résultat reporté au compte 110 :	123 918,45 €
Titres de recettes émis :	2 030 976,19 €
Mandats émis :	<u>1 487 677,65 €</u>
<b>Résultat de clôture de l'exercice 2016 :</b>	<b>667 216,99 €</b>

Section d'investissement :

Résultat à la clôture de l'exercice 2015 :	- 251 581,89 €
Titres de recettes émis :	1 020 038,70 €
Mandats émis :	<u>1 392 890,56 €</u>
<b>Résultat de clôture de l'exercice 2016 :</b>	<b>- 624 433,75 €</b>

D'où un résultat global des deux sections de : **42 783,24 €**.

Par : **POUR** : 30 voix

**ABSTENTIONS** : 3 voix (Mme Danielle AOUN, M. Pierre GUILLOT et par procuration, M. Henri MILAN)

**10. DELIBERATION N° 39/2017 - ARRET DU COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET ANNEXE REGIE SERVICE ASSAINISSEMENT - ANNEE 2016**

Monsieur Hervé CHERUBINI, Président de la CCVBA, étant sorti, le Conseil communautaire, après avoir ouï l'exposé de Monsieur Jack SAUTEL et en avoir délibéré, décide :

- **d'arrêter** le compte administratif du budget annexe Régie - service assainissement CCVBA de l'exercice 2016 se présentant comme suit :

Section d'exploitation :

Résultat à la clôture de l'exercice 2015 :	403 835,21 €
Affectation du résultat 2015 :	<u>279 916,76 €</u>
Résultat reporté au compte 110 :	123 918,45 €
Titres de recettes émis :	2 030 976,19 €
Mandats émis :	<u>1 487 677,65 €</u>
<b>Résultat de clôture de l'exercice 2016 :</b>	<b>667 216,99 €</b>

Section d'investissement :

Résultat à la clôture de l'exercice 2015 :	- 251 581,89 €
Titres de recettes émis :	1 020 038,70 €
Mandats émis :	<u>1 392 890,56 €</u>
<b>Résultat de clôture de l'exercice 2016 :</b>	<b>- 624 433,75 €</b>

D'où un résultat global des deux sections de : **42 783,24 €**.

- **d'approuver** le bilan des acquisitions et cessions réalisées pendant l'année 2016.

Par : **POUR** : 29 voix

**ABSTENTIONS** : 3 voix (Mme Danielle AOUN, M. Pierre GUILLOT et par procuration, M. Henri MILAN)

**11. DELIBERATION N° 40/2017 - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DU BUDGET ANNEXE "EXTENSION ZA SAINT REMY DE PROVENCE" - ANNEE 2016**

Il est proposé au Conseil communautaire **d'approuver**, le compte de gestion 2016 du budget annexe "extension ZA Saint Rémy de Provence" qui se présente comme suit :

Section de fonctionnement :

Résultat à la clôture de l'exercice 2015 :	163 858,23 €
Titres de recettes émis :	<u>339 264,84 €</u>
Total des recettes :	503 123,07
Mandats émis :	<u>0,00 €</u>
<b>Résultat de clôture de l'exercice 2016 :</b>	<b>503 123,07 €</b>

Section d'investissement :

Résultat à la clôture de l'exercice 2015 :	- 23 664,37 €
Mandats émis :	<u>27 785,00 €</u>
Total des dépenses :	- 51 449,37 €
Titres émis :	<u>0,00 €</u>
<b>Résultat de clôture de l'exercice 2016 :</b>	<b>- 51 449,37 €</b>

D'où un résultat global des deux sections de : **451 673,70 €**.

Par : **POUR** : 30 voix

**ABSTENTIONS** : 3 voix (Mme Danielle AOUN, M. Pierre GUILLOT et par procuration, M. Henri MILAN)

**12. DELIBERATION N° 41/2017 - ARRET DU COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET ANNEXE "EXTENSION ZA SAINT REMY DE PROVENCE" - ANNEE 2016**

Monsieur Hervé CHERUBINI, Président de la CCVBA, étant sorti, le Conseil communautaire, après avoir ouï l'exposé de Monsieur Jack SAUTEL et en avoir délibéré, décide **d'arrêter** le compte administratif - exercice 2016 du budget annexe "extension ZA Saint Rémy de Provence" de la Communauté de communes Vallée des Baux-Alpilles se présentant comme suit :

Section de fonctionnement :

Résultat à la clôture de l'exercice 2015 :	163 858,23 €
Titres de recettes émis :	<u>339 264,84 €</u>
Total des recettes :	503 123,07
Mandats émis :	<u>0,00 €</u>
<b>Résultat de clôture de l'exercice 2016 :</b>	<b>503 123,07 €</b>

Section d'investissement :

Résultat à la clôture de l'exercice 2015 :	- 23 664,37 €
Mandats émis :	<u>27 785,00 €</u>
Total des dépenses :	- 51 449,37 €
Titres émis :	<u>0,00 €</u>
<b>Résultat de clôture de l'exercice 2016 :</b>	<b>- 51 449,37 €</b>

D'où un résultat global des deux sections de : **451 673,70 €**.

Par : **POUR** : 29 voix

**ABSTENTIONS** : 3 voix (Mme Danielle AOUN, M. Pierre GUILLOT et par procuration, M. Henri MILAN)

**13. DELIBERATION N° 42/2017 – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DU BUDGET ANNEXE "EXTENSION ZA EYGALIERES" - ANNEE 2016**

Il est proposé au Conseil communautaire **d'approuver**, le compte de gestion 2016 du budget annexe "extension ZA Eygalières" qui se présente comme suit :

Section de fonctionnement :

Résultat à la clôture de l'exercice 2015 :	0,00 €
Titres de recettes émis :	<u>140 750,92 €</u>
Total des recettes :	140 750,92 €
Mandats émis :	<u>213 441,92 €</u>
<b>Résultat de clôture de l'exercice 2016 :</b>	<b>- 72 691,00 €</b>

Section d'investissement :

Résultat à la clôture de l'exercice 2015 :	- 4 708,92 €
Mandats émis :	<u>104 910,92 €</u>
Total des dépenses :	109 619,84 €
Total des recettes :	<u>212 530,92 €</u>
<b>Résultat de clôture de l'exercice 2016 :</b>	<b>102 911,08 €</b>

D'où un résultat global des deux sections de : **30 220,08 €**.

Par : **POUR** : 30 voix

**ABSTENTIONS** : 3 voix (Mme Danielle AOUN, M. Pierre GUILLOT et par procuration, M. Henri MILAN)

**14. DELIBERATION N° 43/2017 - ARRET DU COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET ANNEXE "EXTENSION ZA EYGALIERES"- ANNEE 2016**

Monsieur Hervé CHERUBINI, Président de la CCVBA, étant sorti, le Conseil communautaire, après avoir ouï l'exposé de Monsieur Jack SAUTEL et en avoir délibéré, décide **d'arrêter** le compte administratif - exercice 2016 du budget annexe "extension ZA Eygalières" de la Communauté de communes Vallée des Baux-Alpilles se présentant comme suit :

Section de fonctionnement :

Résultat à la clôture de l'exercice 2015 :	0,00 €
Titres de recettes émis :	<u>140 750,92 €</u>
Total des recettes :	140 750,92 €
Mandats émis :	<u>213 441,92 €</u>
<b>Résultat de clôture de l'exercice 2016 :</b>	<b>- 72 691,00 €</b>

Section d'investissement :

Résultat à la clôture de l'exercice 2015 :	- 4 708,92 €
Mandats émis :	<u>104 910,92 €</u>
Total des dépenses :	109 619,84 €
Total des recettes :	<u>212 530,92 €</u>
<b>Résultat de clôture de l'exercice 2016 :</b>	<b>102 911,08 €</b>

D'où un résultat global des deux sections de : **30 220,08 €**.

Par : **POUR** : 29 voix

**ABSTENTIONS** : 3 voix (Mme Danielle AOUN, M. Pierre GUILLOT et par procuration, M. Henri MILAN)

**15. DELIBERATION N° 44/2017 - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DU BUDGET ANNEXE "EXTENSION ZA SAINT ETIENNE DU GRES" - ANNEE 2016**

Il est proposé au Conseil communautaire **d'approuver**, le compte de gestion 2016 du budget annexe "extension ZA Saint Etienne du Grès" qui se présente comme suit :

Section de fonctionnement :

Résultat à la clôture de l'exercice 2015 :	0,00 €
Titres de recettes émis :	<u>0,00 €</u>
Total des recettes :	0,00 €
Mandats émis :	<u>0,00 €</u>
<b>Résultat de clôture de l'exercice 2016 :</b>	<b>0,00 €</b>

Section d'investissement :

Résultat à la clôture de l'exercice 2015 :	0,00 €
Titres de recettes émis :	<u>0,00 €</u>
Total des recettes :	0,00 €
Mandats émis :	<u>0,00 €</u>
<b>Résultat de clôture de l'exercice 2016 :</b>	<b>0,00 €</b>

D'où un résultat global des deux sections de : **0,00 €**.

Par : **POUR** : 30 voix

**ABSTENTIONS** : 3 voix (Mme Danielle AOUN, M. Pierre GUILLOT et par procuration, M. Henri MILAN)

**16. DELIBERATION N° 45/2017 - ARRET DU COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET ANNEXE "EXTENSION ZA SAINT ETIENNE DU GRES" - ANNEE 2016**

Monsieur Hervé CHERUBINI, Président de la CCVBA, étant sorti, le Conseil communautaire, après avoir ouï l'exposé de Monsieur Jack SAUTEL et en avoir délibéré, décide **d'arrêter** le compte administratif - exercice 2016 du budget annexe "extension ZA Saint Etienne du Grès" de la Communauté de communes Vallée des Baux-Alpilles se présentant :

Section de fonctionnement :

Résultat à la clôture de l'exercice 2015 :	0,00 €
Titres de recettes émis :	<u>0,00 €</u>
Total des recettes :	0,00 €
Mandats émis :	<u>0,00 €</u>
<b>Résultat de clôture de l'exercice 2016 :</b>	<b>0,00 €</b>

Section d'investissement :

Résultat à la clôture de l'exercice 2015 :	0,00 €
Titres de recettes émis :	<u>0,00 €</u>
Total des recettes	0,00 €
Mandats émis	<u>0,00 €</u>
<b>Résultat de clôture de l'exercice 2016 :</b>	<b>0,00 €</b>

D'où un résultat global des deux sections de : **0,00 €**.

Par : **POUR** : 29 voix

**ABSTENTIONS** : 3 voix (Mme Danielle AOUN, M. Pierre GUILLOT et par procuration, M. Henri MILAN)

**17. DELIBERATION N° 46/2017 - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DU BUDGET ANNEXE "ZA DE LA MASSANE 4 SAINT REMY DE PROVENCE" - ANNEE 2016**

Il est proposé au Conseil communautaire **d'approuver**, le compte de gestion 2016 du budget annexe "ZA de la Massane 4 - Saint Rémy de Provence" qui se présente comme suit :

Section de fonctionnement :

Résultat à la clôture de l'exercice 2015 :	0,00 €
Titres de recettes émis :	<u>254 244,90 €</u>
Total des recettes :	254 244,90 €
Mandats émis :	<u>254 244,90 €</u>
<b>Résultat de clôture de l'exercice 2016 :</b>	<b>0,00 €</b>

Section d'investissement :

Résultat à la clôture de l'exercice 2015 :	367 380,52 €
Titres de recettes émis :	<u>710 719,48 €</u>
Total des recettes	1 078 100,00 €
Mandats émis	<u>810 248,19 €</u>
<b>Résultat de clôture de l'exercice 2016 :</b>	<b>267 851,81 €</b>

D'où un résultat global des deux sections de : **267 851,81 €**.

Par : **POUR** : 30 voix

**ABSTENTIONS** : 3 voix (Mme Danielle AOUN, M. Pierre GUILLOT et par procuration, M. Henri MILAN)

**18. DELIBERATION N° 47/2017 - ARRET DU COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET ANNEXE "ZA DE LA MASSANE 4 SAINT REMY DE PROVENCE" - ANNEE 2016**

Monsieur Hervé CHERUBINI, Président de la CCVBA, étant sorti, le Conseil communautaire, après avoir ouï l'exposé de Monsieur Jack SAUTEL et en avoir délibéré, décide **d'arrêter** le compte administratif - exercice 2016 du budget annexe "ZA de la Massane 4 - Saint Rémy de Provence" de la Communauté de communes Vallée des Baux-Alpilles se présentant comme suit :

Section de fonctionnement :

Résultat à la clôture de l'exercice 2015 :	0,00 €
Titres de recettes émis :	<u>254 244,90 €</u>
Total des recettes :	254 244,90 €
Mandats émis :	<u>254 244,90 €</u>
<b>Résultat de clôture de l'exercice 2016 :</b>	<b>0,00 €</b>



Section d'investissement :

Résultat à la clôture de l'exercice 2015 :	367 380,52 €
Titres de recettes émis :	<u>710 719,48 €</u>
Total des recettes	1 078 100,00 €
Mandats émis	<u>810 248,19 €</u>
<b>Résultat de clôture de l'exercice 2016 :</b>	<b>267 851,81 €</b>

D'où un résultat global des deux sections de : **267 851,81 €**.

Par : **POUR** : 29 voix

**ABSTENTIONS** : 3 voix (Mme Danielle AOUN, M. Pierre GUILLOT et par procuration, M. Henri MILAN)

**19. DELIBERATION N° 48/2017 - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DU BUDGET ANNEXE "ZA LES GRANDES TERRES 2 EYGALIERES" - ANNEE 2016**

Il est proposé au Conseil communautaire **d'approuver**, le compte de gestion 2016 du budget annexe "ZA Les Grandes Terres 2 - Eygalières" qui se présente comme suit :

Section de fonctionnement :

Résultat à la clôture de l'exercice 2015 :	0,00 €
Titres de recettes émis :	<u>56 546,22 €</u>
Total des recettes :	56 546,22 €
Mandats émis :	<u>56 546,22 €</u>
<b>Résultat de clôture de l'exercice 2016 :</b>	<b>0,00 €</b>

Section d'investissement :

Résultat à la clôture de l'exercice 2015 :	88 550,00 €
Titres de recettes émis :	<u>1 450,00 €</u>
Total des recettes	90 000,00 €
Mandats émis	<u>56 546,22 €</u>
<b>Résultat de clôture de l'exercice 2016 :</b>	<b>33 453,78 €</b>

D'où un résultat global des deux sections de : **33 453,78 €**.

Par : **POUR** : 30 voix

**ABSTENTIONS** : 3 voix (Mme Danielle AOUN, M. Pierre GUILLOT et par procuration, M. Henri MILAN)

**20. DELIBERATION N° 49/2017 - ARRET DU COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET ANNEXE "ZA LES GRANDES TERRES 2" - ANNEE 2016**

Monsieur Hervé CHERUBINI, Président de la CCVBA, étant sorti, le Conseil communautaire, après avoir ouï l'exposé de Monsieur Jack SAUTEL et en avoir délibéré, décide **d'arrêter** le compte administratif - exercice 2016 du budget annexe "ZA Les Grandes Terres 2 - Eygalières" de la Communauté de communes Vallée des Baux-Alpilles se présentant comme suit :

Section de fonctionnement :

Résultat à la clôture de l'exercice 2015 :	0,00 €
Titres de recettes émis :	<u>56 546,22 €</u>
Total des recettes :	56 546,22 €
Mandats émis :	<u>56 546,22 €</u>
<b>Résultat de clôture de l'exercice 2016 :</b>	<b>0,00 €</b>

Section d'investissement :

Résultat à la clôture de l'exercice 2015 :	88 550,00 €
Titres de recettes émis :	<u>1 450,00 €</u>
Total des recettes	90 000,00 €
Mandats émis	<u>56 546,22 €</u>
<b>Résultat de clôture de l'exercice 2016 :</b>	<b>33 453,78 €</b>

D'où un résultat global des deux sections de : **33 453,78 €**.

Par : **POUR** : 29 voix

**ABSTENTIONS** : 3 voix (Mme Danielle AOUN, M. Pierre GUILLOT et par procuration, M. Henri MILAN)

**21. DELIBERATION N° 50/2017 - AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2016 BUDGET ANNEXE 2017 DSP - SERVICE ASSAINISSEMENT DE LA CCVBA - COMPTABILITE M49**

Le Conseil communautaire après avoir ouï l'exposé de Monsieur le Président et en avoir délibéré, décide :

• **d'approuver** :

- l'affectation de la somme de 272 992,92 € en section d'investissement à l'article 1068,
- le report à nouveau de 3 837,45 € au compte 110 (ligne R 002 de la section de fonctionnement),

- et **d'autoriser** Monsieur le Président, en tant que personne responsable, à établir un titre de recette à l'article 1068 d'un montant de 272 992,92 €.

Par : **POUR** : 30 voix

**ABSTENTIONS** : 3 voix (Mme Danielle AOUN, M. Pierre GUILLOT et par procuration, M. Henri MILAN)

**22. DELIBERATION N° 51/2017 – AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2016 BUDGET ANNEXE 2017 REGIE – SERVICE ASSAINISSEMENT DE LA CCVBA COMPTABILITE M49**

Le Conseil communautaire après avoir ouï l'exposé de Monsieur le Président et en avoir délibéré, décide :

• **d'approuver** :

- l'affectation de la somme de 666 829,75 € en section d'investissement à l'article 1068,
- le report à nouveau de 387,24 € au compte 110 (ligne R 002 de la section de fonctionnement),

- et **d'autoriser** Monsieur le Président, en tant que personne responsable, à établir un titre de recette à l'article 1068 d'un montant de 666 829,75 €.

Par : **POUR** : 30 voix

**ABSTENTIONS** : 3 voix (Mme Danielle AOUN, M. Pierre GUILLOT et par procuration, M. Henri MILAN)

**23. DELIBERATION N° 52/2017 - DISSOLUTION DU BUDGET ANNEXE "EXTENSION ZA SAINT ETIENNE DU GRES"**

Le Conseil communautaire, après avoir ouï l'exposé de Monsieur le Président et en avoir délibéré, décide :

- **de prononcer** la dissolution du budget annexe "extension ZA Saint Etienne du Grès",
- **d'autoriser** Monsieur le Comptable Public à procéder à toutes les écritures comptables nécessaires à la réintégration de ce budget au budget principal de la CCVBA.

Par : **POUR** : 33 voix - unanimité des suffrages exprimés.

**24. DELIBERATION N° 53/2017 - RAPPORTS DES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2017 DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VALLEE DES BAUX-ALPILLES - BUDGET ANNEXE DSP SERVICE ASSAINISSEMENT CCVBA - BUDGET ANNEXE REGIE SERVICE ASSAINISSEMENT CCVBA - BUDGETS ANNEXES RELATIF AUX ZONES D'ACTIVITE INTERCOMMUNALES**

Monsieur le Président présente alors à l'assemblée les rapports des orientations budgétaires 2017 des deux budgets annexes de l'assainissement de la CCVBA (DSP et Régie) ainsi que celui des quatre budgets annexes relatif aux zones d'activité intercommunales (ZA d'Eygalières et de Saint Rémy de Provence).

Après l'intervention de Monsieur le Président, les membres du Conseil communautaire débattent sur les rapports présentés.

Le Conseil communautaire est ensuite appelé à prendre acte de la tenue de ce débat par un vote.

Par : **POUR** : 28 voix

**ABSTENTIONS** : 3 voix (Mme Danielle AOUN, M. Pierre GUILLOT et par procuration, M. Henri MILAN)

**25. DELIBERATION N° 54/2017 - VOTE DU BUDGET PRIMITIF ANNEXE "DSP - SERVICE EAU CCVBA" PLAN COMPTABLE M49 ABREGE - ANNEE 2017**

Le Conseil communautaire, après avoir ouï l'exposé de Monsieur le Président et en avoir délibéré, décide **de voter** le budget primitif annexe "DSP - service eau CCVBA" de l'année 2017 :

- par nature et au niveau des chapitres globalisés pour la section de fonctionnement,
- par nature et au niveau des chapitres pour la section d'investissement,

Section d'exploitation :

- en dépenses : **409 975,00 €**, avec un virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement d'un montant de 106 600,00 € afin d'équilibrer la section d'investissement ;
- en recettes : **409 975,00 €**.

Section d'investissement :

- en dépenses : **1 917 414,00 €** ;
- en recettes : **1 917 414,00 €**.

D'où un total en dépenses et en recettes pour le budget primitif de l'année 2017 de **2 327 389,00 €**.

Par : **POUR** : 28 voix

**ABSTENTIONS** : 3 voix (Mme Danielle AOUN, M. Pierre GUILLOT et par procuration, M. Henri MILAN)

**26. DELIBERATION N° 55/2017 – VOTE DU BUDGET PRIMITIF ANNEXE "REGIE – SERVICE EAU CCVBA" PLAN COMPTABLE M49 ABREGE - ANNEE 2017**

Le Conseil communautaire, après avoir ouï l'exposé de Monsieur le Président et en avoir délibéré, décide **de voter** le budget primitif annexe "Régie – service eau CCVBA" de l'année 2017 :

- par nature et au niveau des chapitres globalisés pour la section de fonctionnement,
- par nature et au niveau des chapitres pour la section d'investissement,

Section d'exploitation :

- en dépenses : **2 480 960,00 €**, avec un virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement d'un montant de 81 500,00 € afin d'équilibrer la section d'investissement ;
- en recettes : **2 480 960,00 €**.

Section d'investissement :

- o en dépenses : **1 957 119,00 €** ;
- o en recettes : **1 957 119,00 €**.

D'où un total en dépenses et en recettes pour le budget primitif de l'année 2017 de **4 438 079,00 €**.

Par : **POUR** : 28 voix

**ABSTENTIONS** : 3 voix (Mme Danielle AOUN, M. Pierre GUILLOT et par procuration, M. Henri MILAN)

## 27. DELIBERATION N° 56/2017 - DEMANDE DE SUBVENTION A L'AGENCE DE L'EAU

Le Conseil communautaire, après avoir oui l'exposé de Monsieur le Président et en avoir délibéré, décide :

- **de solliciter** l'aide de l'Agence de l'eau au taux maximum pour la réalisation des opérations ci-dessous :

Communes	Opération	Montant HT
Aureille - Mas Blanc des Alpilles - Mouriès - Saint Etienne du Grès - Saint Rémy de Provence	Acquisition d'un préleveur portable pour les stations d'épuration	<b>5 200 €</b>
Saint Etienne du Grès	Mise en conformité et amélioration des équipements de la station d'épuration	<b>20 000 €</b>
Mouriès	Mise en conformité et amélioration des équipements de la station d'épuration	<b>22 000 €</b>

- **de s'engager** à ce que la CCVBA supporte un autofinancement minimal de 30 % des dépenses HT ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président, en tant que personne responsable, à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la mise en œuvre de ces dossiers.

Par : **POUR** : 31 voix - unanimité des suffrages exprimés.

## 28. DELIBERATION N° 57/2017 - MODIFICATION DE LA COMPOSITION DU CONSEIL D'EXPLOITATION DE LA REGIE INTERCOMMUNALE DU TOURISME

Monsieur le Président indique que le Conseil d'exploitation de la Régie tourisme a validé une nouvelle modification de ses statuts le 9 mars 2017. Compte tenu des transferts et des multiples conséquences financières et organisationnelles en cours, la présence du Président de la Communauté de communes au Conseil d'exploitation semble essentielle.

Le Conseil communautaire, après avoir oui l'exposé de Monsieur le Président et en avoir délibéré, décide :

- **de fixer** la composition du Conseil d'exploitation comme suit :
  - huit membres pour le collège des représentants de la Communauté de communes : MM. Gilles BASSO, Hervé CHERUBINI, Yves FAVERJON, Régis GATTI, Jean MANGION, Benoît VENNIN, Jean-Louis VILLERMY, Bernard WIBAUX ;
  - quatre membres pour le collège des représentants des professions et activités intéressées par le tourisme : Mmes Marion ACCOLAS, Corinne CLAESSENS, MM. Bernard CHAMBRE, Philippe GONINET.
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer l'ensemble de pièces nécessaires à la mise en œuvre de ce dossier.

Par : **POUR** : 28 voix

**ABSTENTIONS** : 3 voix (Mme Danielle AOUN, M. Pierre GUILLOT et par procuration, M. Henri MILAN)

### **29. DELIBERATION N° 58/2017 - MODALITES DE REMBOURSEMENT DES FRAIS DE BRANCHEMENTS D'EAU POTABLE POUR LE COMPTE DE TIERS**

Le Conseil communautaire, après avoir ouï l'exposé de Monsieur le Président et en avoir délibéré, décide :

- **de retenir** la procédure ci-dessous pour le remboursement des frais de branchements d'eau potable pour le compte de tiers :
  - Règlement de l'entreprise chargée des travaux de branchements par la CCVBA dans les conditions définies au marché ;
  - Remboursement par l'usager du coût de la prestation majoré de 10% de frais généraux à la CCVBA.
- **d'autoriser** Monsieur le Président, en tant que personne responsable, à signer l'ensemble des documents et pièces nécessaires à la mise en œuvre de ce dossier.

Par : **POUR** : 31 voix - unanimité des suffrages exprimés.

### **30. DELIBERATION N° 59/2017 - CONVENTIONS DE REMBOURSEMENT DE FRAIS EXPOSES DANS LE CADRE DES TRANSFERTS DE COMPETENCES CCVBA/COMMUNES**

Le Conseil communautaire, après avoir ouï l'exposé de Monsieur le Président et en avoir délibéré, décide :

- **d'autoriser** la conclusion de conventions avec les communes pour le remboursement de frais exposés par elles et dont la charge financière revient à la CCVBA du fait des transferts de compétences ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer l'ensemble desdites conventions.

Par : **POUR** : 31 voix - unanimité des suffrages exprimés.

### **31. DELIBERATION N° 60/2017 - TARIFS DES PERMISSIONS DE VOIRIE ACCORDEES SUR LA VOIRIE COMMUNAUTAIRE**

Le Conseil communautaire, après avoir ouï l'exposé de Monsieur le Président et en avoir délibéré, décide :

- **de retenir** les tarifs relatifs aux permissions de voirie suivants :
  - pour la création d'un bateau sur trottoir :
    - o gratuité pour les dix premiers jours d'occupation ;
    - o à compter du 11<sup>ème</sup> jour, droit de voirie 1 € le ml / jour ;
  - pour les vides greniers : 1 € le ml / jour ;
- **de dire** que les permissions de voirie délivrées aux associations à but non lucratif seront consenties à titre gratuit ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président, en tant que personne responsable, à signer l'ensemble des documents et pièces nécessaires à la mise en œuvre de ce dossier.

Par : **POUR** : 31 voix - unanimité des suffrages exprimés.

Départ de Messieurs René FONTES et Bernard WIBAUX

### 32. DELIBERATION N° 61/2017 - CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE D'INTERET COMMUNAUTAIRE - LANCEMENT DE L'APPEL A PROJET ET MODALITES DE PROCEDURE

Le Conseil communautaire, après avoir ouï l'exposé de Monsieur le Président et en avoir délibéré décide :

- **de définir** d'intérêt communautaire la centrale photovoltaïque du site de l'ISDND de Maussane / Le Paradou ;
- **d'approuver** le lancement d'un appel à projet en vue de la passation d'un bail emphytéotique administratif assorti d'une concession de travaux publics pour le financement, la réalisation et l'exploitation de la centrale photovoltaïque ;
- **de dire** que la Commission compétente au titre de l'article L 1411-5 du CGCT sera chargée de l'analyse des candidatures et des offres;
- **d'autoriser** Monsieur le Président, en tant que personne responsable, à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la mise en œuvre de ce dossier ;
- **de dire** que les recettes et crédits feront l'objet d'inscriptions budgétaires correspondantes au budget des exercices concernés.

Par : **POUR** : 29 voix - unanimité des suffrages exprimés.

### 33. DELIBERATION N° 62/2017 - RECOMPOSITION ET EXTENSION DES MISSIONS DE LA COMMISSION D'OUVERTURE DES PLIS-DSP (COMMISSION CONCESSION-DSP)

Le Conseil communautaire, après avoir ouï l'exposé de Monsieur le Président et en avoir délibéré, décide :

- **de dire** que la Commission d'ouverture des plis DSP sera désormais dénommée Commission concession-DSP ;
- **d'étendre** les missions de la nouvelle Commission composée à l'ensemble des contrats de concession au sens l'ordonnance n° 2016-65 du **29 janvier 2016** et le **décret n° 2016-86 du 1er février 2016** ;
- **d'étendre les missions** de la nouvelle Commission composée aux baux emphytéotiques administratifs non détachables d'un contrat de concession ;
- **de désigner** M. Jacques GUENOT pour siéger comme titulaire au sein de Commission concession-DSP ;
- **de dire** que la Commission concession-DSP se compose donc comme suit :

<b>Membres titulaires de la Commission d'ouverture des plis-DSP</b>	<b>Membres suppléants de la Commission d'ouverture des plis-DSP</b>
– Monsieur Laurent GESLIN	– Monsieur Michel CAVIGNAUX
– Monsieur Pascal DELON	– Madame Inès PRIEUR DE LA COMBLE
– Monsieur Jacques GUENOT	– Madame Françoise JODAR
– Monsieur Benoît VENNIN	– Monsieur Jean-Louis VILLERMY
– Monsieur Christian BONNAUD	

- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer l'ensemble des pièces relatives à la mise en œuvre de ce dossier.

Par : **POUR** : 29 voix - unanimité des suffrages exprimés.

#### 34. DELIBERATION N° 63/2017 - CREATION D'UN EMPLOI PERMANENT D'INGENIEUR A TEMPS COMPLET

Le Conseil communautaire, après avoir ouï l'exposé de Monsieur le Président et en avoir délibéré décide de :

- **créer** un emploi permanent d'ingénieur territorial à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> avril 2017 ;
- **modifier** le tableau des effectifs théoriques en conséquence ;
- **préciser** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2017 de la Communauté de communes, au chapitre 012, articles 64111 et suivants, fonction 820 ;
- **autoriser** Monsieur le Président, en tant que personne responsable, à signer l'ensemble des actes à intervenir à cet effet.

Par : **POUR** : 29 voix - unanimité des suffrages exprimés.

La séance a été levée à 19h45.

Le Président



Hervé CHERUBINI